

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 2 AVRIL 2026

Le deux avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, Cyril CHAUVOT.

Etaient présents : M. Cyril CHAUVOT, Mme Nathalie BARDIN, M. Eric LENOIR, Mme Laetitia DA SILVA, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Florence RENAUDIN, M. Laurent BARDIN, Mme Fanny LELU, M. Michel PANNETIER, Mme Véronique OKERMANS, M. Stéphane SAUVAGÈRE, M. Gilles ORILIA, Mme Astride BARON, Mme Aurélie FERRERO, Mme Aurélie JACQUET

A donné pouvoir : M. Benjamin NIEL à Mme Nathalie BARDIN, M. Aurélien SCOTTI à Mme Laetitia DA SILVA, Mme Mireille MARTIN à M. Laurent BARDIN

Était absent : M. Jérôme DE FIGUEIREDO

M. Michel PANNETIER est nommé secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II Finances

Délibération n° 2026/27 : Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2025

Il donne donc lecture du tableau récapitulatif ci-après :

Nom – Prénom	Fonctions	Montant brut perçu
CHAUVOT Cyril	Maire	19 365.48 €
BARDIN Nathalie	Adjoint	7024.08 €
LENOIR Eric	Adjoint	7024.08 €
DA SILVA Laetitia	Adjoint	7024.08 €
LIVERNEAUX Jean-Luc	Adjoint	7024.08 €
OKERMANS Véronique	Délégué	1904.04 €
MARTIRE Sandrine	Délégué	1904.04 €
RENAUDIN Florence	Délégué	1904.04 €
GEORGE Krystel	Délégué	1904.04 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- PREND ACTE de la présentation de cet état annuel des indemnités des élus pour l'année 2025

Délibération n° 2026/28 : Approbation du CFU 2025

Présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		456 413,22 €		396 744.76 €
Opérations budgétaires de l'exercice	1 481 879.71 €	1 751 429.18 €	909 272.74 €	334 467.89 €
RAR			767 148.99 €	571 790.73
Résultat de clôture	725 962.69 €		- 373 418.35 €	
	352 544.34 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2026/29 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

→ Donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		456 413,22 €		396 744,76 €		853 157,98 €
Opérations budgétaires de l'exercice	1 481 879,71 €	1 751 429,18 €	909 272,74 €	334 467,89 €	2 391 152,45 €	2 085 897,07 €
TOTAUX	1 481 879,71 €	2 207 842,40 €	909 272,74 €	731 212,65 €	2 391 152,45 €	2 939 055,05 €
Résultat de clôture		725 962,69 €		- 178 060,09 €		547 902,60 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				547 902,60 €		
Restes à réaliser			767 148,99 €	571 790,73 €		
Besoin de financement des restes à réaliser			-195 358,26			
Excédent de financement des restes à réaliser						
2° Considérant l'excédent de fonctionnement consolidé			725 962,69 €			
			373 418,35 €		Au compte 1068 (investissement) Excédent de fonctionnement capitalisé	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement			352 544,34 €		Au compte 002 (fonctionnement) Excédent de fonctionnement reporté	
Considérant l'excédent d'investissement consolidé,			-178 060,09 €		Au compte 001	
3° décide d'affecter la somme de					Excédent d'investissement reporté	

Délibération n° 2026/30 : Vote du budget primitif de la commune 2026

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2026 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Budget 2026
011	Charges à caractère général	619 357,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	841 210,00
014	Atténuations de produits	17 600,00
65	Autres charges de gestion courante	176 657,10
66	Charges financières	10 745,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
023	Virement à la section d'investissement	244 878,70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 291,00
	Totaux	1 966 738,86

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2026</i>
013	Atténuations de charges	7 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	189 053,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	157 960,00
731	Impositions directes	790 047,00
74	Dotations, subventions et participations	363 833,52
75	Autres produits de gestion courante	103 500,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 801,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	352 544,34
	Totaux	1 966 738,86

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

<i>Chap/Op</i>	<i>Désignation</i>	<i>2026</i>
001	Déficit d'investissement reporté	178 060,09
16	Emprunts et dettes assimilés	90 543,12
OPERATIONS		
11	Bâtiments divers	15 932,68
20	Enseignement	3 500,00
20251	MICROCRCHE 2025	172 918,77
20252	RESTRUCTURATION MDJ	44 916,00
30	VRD, espaces verts	42 300,00
50	Jeunesse, PRJ	2 350,00
60	Sports	118 200,00
OPERATIONS NON AFFECTEES		14 900,00
21	Immobilisations corporelles	14 900,00
OPERATION D'ORDRE		87 577,92
041	Opérations patrimoniales	84 776,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 801,00
	Total Général	771 198,58

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>2026</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	403 450,64
10222	FCTVA	25 032,29
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	373 418,35
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00
20251	MICROCRCHE 2025	0,00
1323	Départements	
13251	CA Auxerrois	
13461	DETR	
1348	CAF	
30	Voirie	4 000,00
13461	DETR Incendie	4 000,00
60	Sports	33 159,58
13461	DETR Gymnase	33 159,58
13251	Subvention CA Eclairage gymnase	
OPERATION D'ORDRE		385 946,62
021	Virement de la section de fonctionnement	244 878,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 291,00
041	Opérations patrimoniales	84 776,92
	Total Général	966 556,84

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 1 966 738.86 €

- section d'investissement 1 538 347,57 €
(dont 767 148,99€ de dépenses en RAR et 571 790,73 € de recettes en RAR)
- **TOTAL 3 505 086,43 €**

- DIT qu'au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal accorde un taux de 7.5% en fonctionnement et en investissement à M. le Maire.

Délibération n° 2026/31 : Vote du taux des trois taxes directes locales

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DECIDE pour l'année 2026 de voter les taux des 3 taxes locales comme suit :

Taxes	Taux communaux 2025	Taux communaux 2026
Taxe d'habitation	11.83 %	11.83 %
Taxe sur le foncier bâti	39.91 %	39.91 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.73 %	45.73 %

Délibération n° 2026/32 : Vote de la subvention au CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés

ACCEPTE de verser au C.C.A.S. une subvention égale à 10 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 et en recette au budget du CCAS.

Délibération n° 2026/33 : Vote des subventions à l'ACLAG Absolut'jazz

Laetitia DA SILVA quitte la séance et ne prend pas part aux délibérations et au vote.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE d'octroyer la subvention suivante à la section danse de l'ACLAG :

Nom de l'organisme	Pour rappel 2024	Pour rappel 2025	2026
ACLAG - absolut'jazz	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Délibération n° 2026/34 : Vote de la subvention à l'ASG Football

Gilles ORILLA quitte la séance et ne prend pas part aux délibérations et au vote, le vote d'Aurélien SCOTTI qui a donné pouvoir à Laetitia DA SILVA n'est pas exprimé sur cette délibération.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE d'octroyer la subvention suivante à l'ASG Football :

Nom de l'organisme	Pour rappel 2024	Pour rappel 2025	2026
ASG Football	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Délibération n° 2026/35 : Vote de la subvention à Avec nos loulous

Véronique OKERMANS quitte la séance et ne prend pas part aux délibérations et au vote.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE d'octroyer la subvention suivante à Avec nos loulous:

Nom de l'organisme	Pour rappel 2024	Pour rappel 2025	2026
Avec nos loulous	200,00 €	200,00 €	200,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Délibération n° 2024/36 : Vote des subventions aux associations

Sur proposition de la commission « animation » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations de la commune :

Nom de l'organisme	Pour rappel 2024	Pour rappel 2025	2026
ACLAG - Judo	1 200,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
ACLAG - Badminton	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ACLAG - Marche nordique	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ACLAG - Gym	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale des Pêcheurs de Gurgy	200,00 €	200,00 €	250,00 €
Les aiguilles de Gurgy	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AMAPP		400,00 €	400,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Délibération n° 2024/37 : Projets 2026 demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De charger Monsieur le Maire de solliciter les financements qui pourraient être attribués en vue de la rénovation de la toiture du gymnase et de son système de chauffage
- De commencer les travaux uniquement une fois les financements (DETR et autres) sollicités.

Délibération n° 2024/38 : TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA GURGY - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, vu les délibérations citées ci-dessus, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTÉ de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention

ACCEPTÉ de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTÉ que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la commune GURGY lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 50 000,00 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

III Ressources humaines

1. Création emplois permanents

Délibération 2026/39 Création d'un poste d'agent technique

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'agent technique polyvalent en charge des bâtiments à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2026.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique principal 2nde classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué Article L 332-8 du code général de la fonction publique 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- le niveau de recrutement CAP dans le domaine du bâtiment et/ou expérience dans le bâtiment
- le niveau de rémunération de l'emploi créé est fonction de l'expérience

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

Liste affichée, le 3 avril 2026

Le Maire

Cyril CHAUVOT

